

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU MARDI 07 FEVRIER 2017

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire,

Présents : MMES DEAGE Patricia, BRON Isabelle, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, NAVILLE Catherine, MM BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, DESALMAND Joël, MENONI Andrea, PINGET Philippe, REMY Alain

Absents : MME MOSCARDINI Christelle

Absents excusés : MMES DA COSTA Sandrine, MARECHAL Edwige, M MARECHAL Jérôme

Monsieur Andrea MENONI est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : « Subventions 2017 attribuées aux associations ». Le rajout est accepté à l'unanimité.

1. Convention économiste projet nouvelle mairie :

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, mené en partenariat avec le CAUE, une estimation de l'enveloppe prévisionnelle des différents travaux doit être faite. Ce type de mission est confié à un économiste et, du fait du partenariat avec le CAUE, la commune peut passer par le biais de cet organisme afin de choisir un économiste. Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. Le Maire, autorise ce dernier à signer le contrat avec l'économiste vacataire du CAUE.

2. Modification des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève :

Vu la loi NOTRE du 07 Août 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L5211-5, L5211-17, L5211-20, L5214-16, L5214-21 et L5711-7 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève ;

Considérant qu'il convient de redéfinir et d'étendre les champs d'interventions ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 Décembre 2016 approuvant les nouveaux statuts ;

Vu les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève ;

La Commune de Scientrier étant membre de la Communauté de Communes Arve et Salève, elle doit délibérer sur les modifications apportées aux statuts de la dite Communauté de Communes.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. Le Maire, approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève.

3. Modification du règlement de location de la salle polyvalente :

M. Le Maire expose au conseil municipal qu'une personne, louant la salle polyvalente, a demandé l'autorisation de mettre un chapiteau pour cuisiner dessous.

Il convient d'apporter une modification au contrat de location de cette salle afin de prendre en compte cette sorte de demande.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. Le Maire, approuve les modifications apportées au contrat de location de la façon suivante :

- Article 8 (complément) « Seul le chauffage est assuré ; la climatisation n'est pas comprise. Le réglage est automatique ; il ne sera donc pas donné de télécommande aux utilisateurs. ».
- Article 15 « la cuisine est réservée uniquement au réchauffement des repas. Toute implantation de chapiteaux aux abords de la salle doit faire l'objet d'une demande auprès de la mairie. Aucune cuisine n'est autorisée dans la salle et sous l'éventuel chapiteau. ».

4. Devis plan topographique nouvelle mairie :

M. Le Maire expose que, dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il convient de faire établir un plan topographique par un cabinet de géomètre.

Trois cabinets ont été consultés et ils ont tous déposé une offre.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. Le Maire, retient le cabinet DAGRON pour un montant de 1 015.00 € HT.

5. Subventions 2017 versées aux associations :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier l'attribution des subventions pour l'année 2017.
Le Conseil Municipal, ayant délibéré, DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Haute-Savoie Alzheimer	200 €
De l'ombre à la lumière	100 €
La prévention routière	150 €
Secours catholique	100 €
Paralysés de France	200 €
Ligue Nationale Cancer	200 €
Assoc Familles Trauma Crâniens	100 €
Banque Alimentaire H-Savoie	100 €
Handball Pays Rochois	50 €
CFA Annemasse	50 €
Locomotive	50 €
ASSA Vétérans	400 €
Les Quatres A	50 €

6. Démission d'un conseiller municipal :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un des membres a démissionné.

7. Décisions devis :

- Formation extincteurs : DESAUTEL pour 530 € HT.

8. Questions diverses :

- Sortie ski à Courchevel le 11/03/2017
- Nettoyage de printemps le 1^{er} avril
- Il conviendra de délibérer lors d'une prochaine réunion sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal